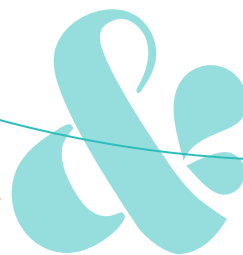


Flash Inf' Eaux

L'INFORMATION DU COMITÉ SYNDICAL



Le Comité syndical, présidé par Jean-François Mary, s'est tenu le vendredi 15 mars 2024, à Bohal (56).
Flash Inf'Eaux #6 vous propose de revenir sur les principaux sujets abordés en séance.



Comité syndical d'Eaux & Vilaine, le 15 mars 2024

EXPRESSION POLITIQUE

La protection de la ressource en eau est intrinsèquement liée à l'amélioration de la biodiversité.

Par ses actions portées au titre du SAGE, des actions Gestion des Milieux Aquatiques et des actions Natura 2000, Eaux & Vilaine contribue à favoriser la biodiversité.

Parmi elles, la reconstitution de haies bocagères ; la renaturation des cours d'eau, la création de mares ou annexes hydrauliques ; la lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) ; la limitation du travail du sol agricole ; la protection des milieux humides ; la restauration / renaturation de milieux humides ; et l'amélioration de la connaissance sur des poissons migrateurs, menés par l'Unité Biodiversité d'Eaux & Vilaine, nécessitent un pilotage politique de ces actions dans le cadre d'une véritable stratégie Biodiversité.

Dans l'intérêt de ces missions, l'installation d'une nouvelle Vice-Présidence en charge de la Biodiversité au prochain Comité Syndical de juin 2024, assiera notre ambition.

Jean-François MARY,
Président d'Eaux & Vilaine.



GOVERNANCE

M. Sébastien Crossouard, nouveau Vice-Président d'Eaux & Vilaine.

Suite au décès en août 2023 de M. Michel POUPART, vice-président en charge des relations avec le Syndicat Chère-Don-Isac et de la Prévention des inondations, la Communauté de communes de Châteaubriant-Derval a désigné un nouveau délégué titulaire

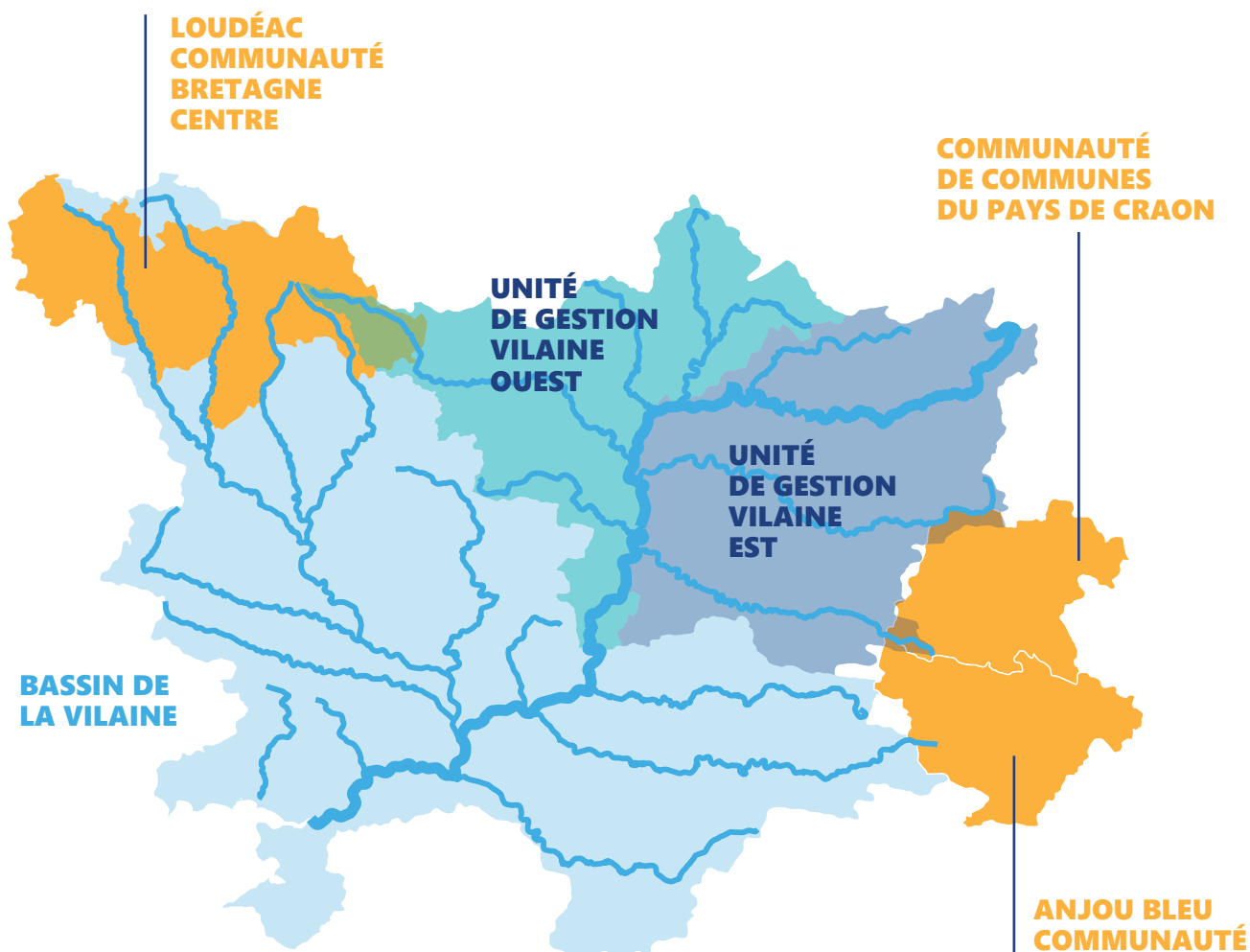
pour siéger à Eaux & Vilaine : **M. Matthieu HAMARD**, en complément de **M. Sébastien CROSSOUARD**, déjà délégué titulaire.

M. Michel POUPART, siégeant également au Bureau syndical d'Eaux & Vilaine, les membres du Comité syndical ont élu **M. Sébastien CROSSOUARD**, 8^{ème} Vice-Président, représentant le collège des EPCI.

Délégué titulaire de la Communauté de communes de Châteaubriant-Derval, M. Sébastien CROSSOUARD reprendra les délégations et représentations de M. Michel POUPART et sera nommé vice-président en charge des relations avec le Syndicat Chère-Don-Isac et de la Prévention des inondations.

MILIEUX AQUATIQUES & BIODIVERSITÉ

Trois nouveaux EPCI délèguent leurs compétences Gestion des Milieux Aquatiques et associées à Eaux & Vilaine



Chaque partenariat avec les EPCI, notamment ceux situés en tête de bassin versant, est primordial pour Eaux & Vilaine, Afin d'oeuvrer à l'atteinte du bon état des masses d'eau, Eau & Vilaine a constitué trois Unités de Gestion à l'aval, l'est et l'ouest du bassin de la Vilaine

Sur le territoire de l'**Unité de Gestion Vilaine Est**, deux nouvelles conventions de partenariat seront signées avec la **Communauté de communes du Pays de Craon** et **Anjou Bleu communauté** afin de profiter de l'expertise d'Eaux & Vilaine dans le cadre de la délégation de leurs compétences GEMA et associées.

Des échanges et rencontres politiques sont également en cours avec la Communauté de communes de l'Ernée et Laval Agglomération pour aboutir à ce conventionnement (respectivement 76 km² et 41 km²).

Sur le territoire de l'**Unité de Gestion Vilaine Ouest**, **Loudéac Communauté Bretagne Centre** conventionnera avec Eaux & Vilaine dans le cadre de la délégation de leurs

compétences GEMA et associées. A noter que, compte-tenu de sa superficie d'emprise sur le bassin versant de la Vilaine de 900 km², **ce partenariat sera accompagné d'une seconde convention portant sur les missions socle de l'établissement** afin de bénéficier des missions d'assistance et de l'ingénierie financière et technique de l'EPTB mais également de contribuer au fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau et de la fourniture de données accessibles.

La **participation annuelle de ces EPCI** sera la suivante :

- Une **contribution fixe annuelle** pour financer les postes des unités et des fonctions supports et les frais de fonctionnement (selon la clé de financement 70% superficie - 30% population appliquée au montant du reste à charge de ces dépenses) ;
- Une **contribution variable annuelle** pour toutes les autres prestations études/travaux. L'EPCI paiera la totalité du reste à charge de ce qui se passe sur son territoire (ou au prorata de la clé de financement si des actions sont partagées avec l'Unité de Gestion).



EAU POTABLE

Le chantier de l'Aqueduc Vilaine Atlantique clôturé par une convention tripartite public – public entre le SMG 35, la Collectivité Eau du Bassin Rennais et Eaux & Vilaine

L'Aqueduc Vilaine Atlantique est une interconnexion entre les deux plus grosses usines d'eau potable de Bretagne : l'usine de Vilaine Atlantique à Férel et l'usine de Villejean à Rennes. Long de presque 100 km, les deux premières tranches des travaux ont été réalisées dans les années 2000. La troisième tranche qui relie Bains-sur-Ouest et Rennes sur près de 60 km s'est achevée en fin d'année 2023.

La mise en service de l'ouvrage étant prévue à court terme en avril 2024, **une convention de coopération « public - public » sera signée par les trois collectivités : SMG 35, la Collectivité Eau du Bassin Rennais et Eaux & Vilaine.**

Cette convention fixe les principaux engagements respectifs des signataires, à savoir :

SMG 35 : réalisation de l'ouvrage, mise à disposition de l'eau acheminée dans l'AVA, définition du sens de fonctionnement de l'AVA en fonction de l'état des ressources en eau en Ille-et-Vilaine et dans la retenue d'Arzal ;

CEBR : respect des consignes de fonctionnement fixées par le SMG 35, mise à disposition de l'eau produite à Villejean (sens Rennes-Férel), acheminement des volumes nécessaires vers les territoires voisins d'Ille-et-Vilaine, maintenance et exploitation de l'AVA (3ème tranche entre la sortie du réservoir de Sixt sur Aff et l'usine de Villejean) ;

Eaux & Vilaine : fourniture de l'eau produite à Férel (sens Férel-Rennes), maintenance et exploitation de l'AVA (entre l'usine de Vilaine Atlantique et le réservoir de Sixt sur Aff), partage des informations sur le niveau des ressources dans sa zone de desserte.

Rappelons que **ce projet vise un objectif commun de renforcement de la sécurisation mutuelle des départements d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan et de la Loire-Atlantique, dans le cadre d'un projet inscrit au SAGE Vilaine.**

MILIEUX AQUATIQUES & BIODIVERSITÉ

Lancement d'une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert pour un montant maximum de 15 012 000 € TTC pour les marchés de travaux de restauration des milieux aquatiques

Les diagnostics et états des lieux mobilisés pour l'élaboration des contrats territoriaux des Unités de Gestion Vilaine Aval, Est et Ouest ont mis en évidence une dégradation de la qualité des cours d'eau au regard des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).

Ainsi, les programmes prévisionnels des contrats territoriaux comprennent des travaux de restauration des cours d'eau, zones humides et milieux associés. Pour la réalisation de ces travaux, **le budget prévisionnel des travaux sur 2 ans est de 12 510 000 € HT.**

Conformément à l'article R2124-1 du Code de la Commande Publique, ces marchés seront soumis à appel d'offre ouvert au moyen d'un accord-cadre mono-attributaire avec émission de bons de commande. Il comprend 6 lots géographiques.

DOMAINE PUBLIC FLUVIAL

Transfert de propriété à la Région Bretagne

L'Institution d'Aménagement de la Vilaine gère par délégation le Domaine Public Fluvial, propriété de la Région Bretagne. Pour ce faire, l'IAV a acquis des terrains entre 1989 et 2013 pour faciliter la gestion du Domaine Public Fluvial.

Au 1^{er} janvier 2014, la Région a repris en direct la gestion du Domaine.

La Région Bretagne souhaitant acquérir des parcelles relevant de la propriété de l'EPTB le long de l'Oust et de la Vilaine, le Comité Syndical a validé l'acte de cession gratuite afférent.

COMMUNICATION

Une nouvelle feuille de route 2024.

Après une année 2022 marquée par l'émergence de la mission communication pour l'EPTB Eaux & Vilaine, 2023 se traduit par la mise en oeuvre d'une première feuille de route stratégique pour accompagner les enjeux de reconquête du bon état de l'eau.

Parmi les principales réalisations, on retiendra :

- La poursuite du déploiement de l'identité graphique de l'établissement ;
- La participation à des rendez-vous incontournables de l'eau ;
- Le développement des relations presse ;
- La présentation de l'établissement, ses missions et son rôle sur le bassin ;
- Le développement d'une communication fédératrice avec notamment un nouvel élan donné aux réseaux sociaux de l'établissement.

En 2024, il conviendra de poursuivre et d'intensifier la dynamique

en gardant les objectifs fixés, à savoir :

- Objectif 1 : Porter la politique de l'eau du bassin de la Vilaine, à l'échelle locale, régionale et nationale.
- Objectif 2 : Renforcer la visibilité de l'établissement.
- Objectif 3 : Affirmer Eaux & Vilaine comme partenaire de confiance.
- Objectif 4 : Sensibiliser autour des enjeux de l'eau.
- Objectif 5 : Développer une communication interne fédératrice.



SIÈGE ADMINISTRATIF

Les locaux de la Roche-Bernard à l'aube d'un projet de rénovation et d'extension

Les locaux de La Roche-Bernard accueillent à ce jour 42 agents répartis sur 3 bâtiments à savoir : un bâtiment principal de 450 m², une maison annexe de 80 m² et une structure modulaire provisoire de 30 m². Même si l'augmentation des effectifs depuis 2020 a pu être absorbée partiellement, **les besoins actuels et les nouvelles arrivées nécessitent d'accroître la capacité d'accueil du site.**

Parmi les scénarios proposés, le projet retenu est **la restructuration du rez-de-chaussée du bâtiment principal** et la neutralisation de la maison annexe et du foncier en vue d'une revente possible. Il prévoit aussi **l'aménagement de 99 m² de surfaces supplémentaires** au plancher à construire. Ce scénario est estimé à 2 235 000 € TTC, dont 1 796 000 € TTC à la charge d'Eaux & Vilaine et 439 000 € de recettes attendues (subventions liées aux options environnementales retenues).

Ce projet sera appréhendé dans une démarche de développement durable certifiée qui permettra de :

- Valoriser le bien immobilier concerné, notamment grâce à ses performances énergétiques et la qualité des équipements ;
- Accroître le potentiel de subvention et de soutien financier ;
- Offrir un potentiel de communication et de notoriété sur le projet ;
- Améliorer l'expertise métier des parties prenantes de la chaîne de construction.



Comité syndical d'Eaux & Vilaine, le 15 mars 2024.

COMITÉ SYNDICAL D'EAUX & VILAINE

COMPOSITION | COLLÈGE EPCI | Arc Sud Bretagne | Bretagne Porte de Loire Communauté | Brocéliande Communauté | Cap Atlantique | Centre Morbihan Communauté | CC Bretagne Romantique | CC Châteaubriant-Derval | CC d'Erdré et Gesvres | CC Pays de Pontchâteau - Saint Gildas des Bois | CC Région de Nozay | CC de la Région de Blain | Golfe du Morbihan Vannes Agglomération | Liffré-Cormier Communauté | Montfort Communauté | De l'Oust à Brocéliande Communauté | Pays de Châteaugiron Communauté | Ploërmel Communauté | Pontivy Communauté | Questembert Communauté | Redon Agglomération | Rennes Métropole | Roche aux Fées Communauté | Saint-Méen Montauban Communauté | Val d'Ille Aubigné Communauté | Vallons de Haute Bretagne Communauté | Vitré Communauté **COLLÈGE EAU POTABLE** | Cap Atlantique | Golfe du Morbihan Vannes Agglomération | Ouest 35 | Syndicat Eau du Morbihan | CARENE Saint-Nazaire Agglomération **COLLÈGE RÉGION - DÉPARTEMENTS** | Région Bretagne | Département d'Ille-et-Vilaine | Département de Loire-Atlantique